

délégués - en exercice	97
- présents	51
Pouvoirs	02
Total votants	53

Affaire n°215/03-2026

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES
DU SIETOM

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU SIETOM
SÉANCE DU 9 MARS 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 9 mars à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 02 mars 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine OUMARI

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Olivier FAGE, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Espérance AUDINEAU, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, Madani KHALOUA suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD titulaires et Jean-Claude MERAKCHI, Julie GYONNET, Bernard NENY, Alexandra CHEVALIER, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. TABUY à M. BECQUART (CAPVM)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berthon, Virginie Brinjean, Guillaume Klotz

Excusés : Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Patricia Chauvaux

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy.

Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet

Excusés : Yannick Ponce, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun

Excusés : Sofiane Ghazelane, Jean-Pierre Foubert

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux, Claude Seveste

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Salmon, Christine Fleck, Ziain Tadjine

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Philippe

Louise Dit Mauger, Jean-Claude Delavaux

Excusés : David Vicente, Thierry Herry, Christian Coquelet, Etienne Leroy, Nathalie Robaeys

215/03-2026 : Autorisation de signature du marché pour le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM

Le marché portant sur le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM en cours d'exécution prendra fin le 30 avril 2026. Il a donc été nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un nouveau marché de transport et de traitement des déchets issus des déchetteries.

Entendu l'exposé,

Vu le Code de la Commande Publique notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 15 décembre 2025, pour la passation d'un marché portant sur le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 26 février 2026,

Considérant que le SIETOM a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation du marché relatif au transport et traitement des déchets issus des déchetteries du SIETOM, composé des lots suivants :

- Lot 1 – Transport et traitement d'une partie des déchets
- Lot 2 – Traitement des encombrants
- Lot 3 – Transport et traitement des déchets dangereux des ménages

Considérant que la durée du contrat est de 3 ans, renouvelable 2 fois six mois à compter du 1^{er} mai 2026,

Considérant que le montant global prévisionnel du marché était estimé à 7 813 000 € HT TGAP et reconductions incluses,

Considérant que la commission d'appel d'offres, réunie le 26 février 2026, a décidé d'attribuer les marchés suivants,

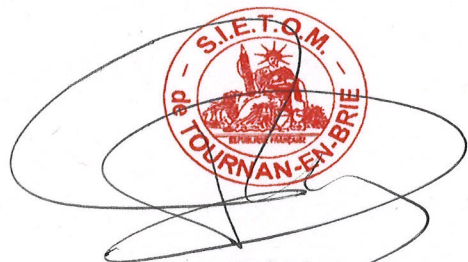
- ➔ Lot 1 : Transport et traitement d'une partie des déchets à la société SEPUR pour un montant prévisionnel de 4 568 011,40 € HT ;
- ➔ Lot 2 : Traitement des encombrants à la société TAÏS pour un montant prévisionnel de 2 038 84,00 € HT ;
- ➔ Lot : Transport et traitement des déchets dangereux à la société TRIADIS pour un montant prévisionnel de 183 200,00 € HT ;

Le Comité Syndical,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs éventuelles annexes et tous documents y afférents,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ce marché,
- **DIT** que les dépenses et les recettes relatives à la mise en œuvre de ces marchés publics seront imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 mars 2026.



Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.